

NOTRE ÉQUIPE
dans l'Ain
2 permanentes
14 délégations cantonales très actives
D^r Jean BRUHIÈRE, Président
M. Simon MOYAL, Vice-Président
D^r Romain LAFORET, Délégué à la recherche
M^{me} Elisabeth DUBOST,
Délégué prévention tabac
M^{me} Josette BESSET,
Délégué action sociale

**Près de
chez vous,**

**dans votre département de l'Ain,
vous pouvez aider tous les malades du cancer.**

Le Comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer consacre son énergie, ses ressources, à soutenir la recherche en finançant des équipes lyonnaises, du Centre Léon Bérard, des Hospices Civils de Lyon, du Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon.

Nous veillons à gérer vos dons de manière économe, parcimonieuse : nos frais généraux n'excèdent pas 5%.

Chaque jour dans l'Ain, nos bénévoles se mobilisent pour trouver des financements, pour que la recherche progresse plus vite, pour aider les malades et leurs proches, pour informer sur la prévention et le dépistage. Mais ceci n'est possible que grâce à vous et à vos dons. Merci de vous liquer ainsi contre le cancer.

Merci de poursuivre votre effort

Docteur Jean Bruhière
Président bénévole du Comité de l'Ain

Dans l'Ain, tout ce qu'il est possible de faire contre le cancer, la Ligue le fait.

OUI JE FAIS UN DON À LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'AIN
« Conformément à la loi informatique et liberté, complétée du RGPD vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données, en contactant le DPO par e-mail : DPO@ligue-cancer.fr ou par courrier adressé à : DPO de la Ligue Contre le Cancer, 14 Rue Corvisart – 75013 PARIS »

Je verse un don de :
☐ 15 € ☐ 25 € ☐ 35 €
☐ 50 € ☐ 80 € ou _____ € (autre somme)
☐ Je m'abonne à la revue "Vivre" : 10 € (pour 4 numéros)
☐ J'adhère au Comité départemental, cotisation 8 €.

Je joins mon règlement à l'ordre du Comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer par :
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ en numéraire

Votre NOUVELLE déduction fiscale
66% de vos versements à la Ligue sont déductibles de vos impôts,
dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
Ainsi, un don de 50 € ne vous coûte que 17 €. Dès réception de votre don,
nous vous enverrons votre reçu fiscal dans les plus brefs délais.
Votre don comprend, sauf avis contraire de votre part, un montant d'adhésion de 8 €, déductible aussi de vos impôts.

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Immeuble MSA, 15 avenue du Champ de foire
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél : 04 74 22 58 96

www.liguecancer01.net

ÉDITORIAL



Une année s'est achevée. Les médecins ont assuré leur tâches, les hôpitaux ont accueilli, les chirurgiens ont opéré et pourtant un malade sur 3 ne pourra guérir de son cancer et la moitié des cancers de l'homme est toujours due au tabac, donc évitable. Ces chiffres bruts attristent et désespèrent. Ils marquent cependant des progrès immenses et continus : en 20 ans l'amélioration de l'espoir de guérison a été considérable avec presque 40% de succès supplémentaires. Chaque avancée devient plus difficile, plus coûteuse en temps de recherche et en argent. Les neufs laboratoires que nous soutenons ne peuvent poursuivre leur tâche qu'avec votre aide. Merci à ceux qui les ont soutenus et merci à ceux qui vont le faire.

Docteur Jean BRUHIÈRE
Président bénévole

L'IMAGINATION DES INDUSTRIELS DU TABAC EST DÉCIDÉMENT SANS LIMITE

On apprend que certaines start-ups de la Silicon Valley aux USA se sont vu proposer des distributeurs de « pouches », ces sachets de nicotine à placer entre la gencive et la joue. Ces sachets sont aromatisés à la menthe, à la mangue, au café, à la pomme. Ils sont offerts par l'employeur. La nicotine est puissamment addictive et ces «pouches» peuvent être une porte d'entrée à devenir fumeurs. En France, elles seront interdites à la vente à la détention et à l'usage à partir d'avril 2026.



UNISSONS NOS FORCES



Rejoignez En Cœur, la communauté des donateurs mensuels de la Ligue contre le cancer. Rejoindre les donateurs réguliers de la Ligue contre le cancer, c'est choisir un engagement durable et solidaire. Ensemble, nous offrons espoir, soins et soutien aux personnes touchées par la maladie, tout en donnant à la recherche les moyens d'avancer. Un geste simple, un impact durable. www.en-coeur.ligue-cancer.net.

Les personnes ayant fait des dons par prélèvement automatique en 2025 recevront leur reçu fiscal fin mars 2026.

Chaque mois, votre générosité devient une force contre le cancer.

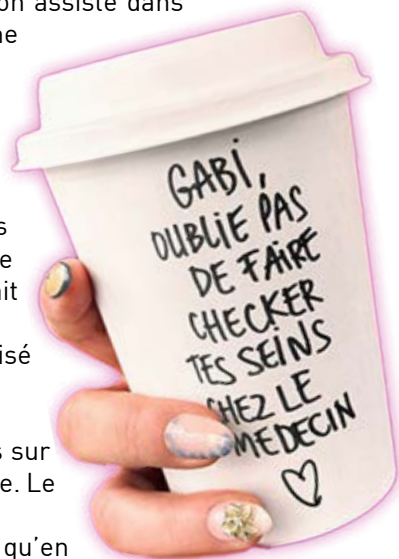


(46,5%) participe au dépistage organisé gratuit, où tous les clichés normaux sont systématiquement lus par un second radiologue.

Avec 46,5% de participation, la France est hélas bien loin des 70% de l'objectif européen souhaitable si l'on veut diminuer la mortalité. Avec près de 60 000 nouveaux cas et 12 000 décès par an, le cancer du sein est le plus fréquent chez la femme en France. Et la première cause de décès par cancer. Le dépistage organisé a prouvé son efficacité qui permet de diagnostiquer la maladie à un stade précoce, curable au prix de traitements aussi peu agressifs que possible. Si vous êtes invitée à participer à ce dépistage, si une femme de votre entourage vous interroge, n'hésitez plus. Ne tergiversez pas. **Toute l'année faites-vous dépister, incitez vos proches à se faire dépister, la mammographie c'est 3 minutes d'inconfort pour 30 ans de vie.**

Une étude dans 21 pays européens vient d'analyser diagnostic et pronostic des cancers du sein avant et après la mise en place du dépistage organisé. Cette étude s'appuie sur plus de 3 millions de patientes atteintes d'un cancer du sein entre 1970 et 2019, dans 21 pays européens, dont la France. Les variations ont été étudiées 10 ans avant et 10 ans après la mise en place d'un programme de dépistage. En France, ce programme a été mis en place en 2004. Sur les périodes concernées, les incidences du cancer du sein ont augmenté. Les plus fortes hausses concernent les cancers in situ et de stade I. Alors qu'on assiste dans le même temps à une baisse ou à une stabilité de l'incidence des stades IV. Parallèlement on constate sur la période étudiée une baisse de la mortalité de 3% par an en moyenne. En 2022, le Conseil de l'Union européenne a édicté de nouvelles recommandations suggérant d'élargir le dépistage de 45 à 74 ans, alors qu'il était jusqu'à présent fixé de 50 à 74 ans. A noter qu'aux États-Unis, il est préconisé la tranche d'âge 40-74 ans.

Grâce au dépistage organisé, 6 cancers sur 10 sont diagnostiqués à un stade précoce. Le bénéfice obtenu est donc considérable. Il est préoccupant et regrettable qu'en France, moins d'une femme éligible sur 2



GÉNÉRALISATION DES ESPACES SANS TABAC (EST)

Le tabac tue 78 000 personnes chaque année en France. On estime qu'il est concerné dans l'apparition d'un cancer sur 2. En France on dénombre 8,2 millions de fumeurs quotidiens adultes, 25 000 tonnes de mégots et on estime le coût social du tabac à 156 milliards d'euros par an. Dès 2012, la Ligue contre le cancer a lancé le label Espaces Sans Tabac.

Le département de l'Ain, par son comité de la Ligue contre le cancer, faisait partie des départements tests. La vocation de ces Espaces Sans Tabac était de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, des espaces publics extérieurs sans tabac, non soumis réglementairement à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Depuis le premier Espaces Sans Tabac inauguré en 2016 à Bouvent (Bourg-en-Bresse) il a été créé plus de 100 EST dans l'Ain.

Ces EST sont des lieux extérieurs délimités où la consommation de tabac est interdite. Leur but est de dénormaliser le tabac aux yeux des jeunes publics, d'éliminer l'exposition au tabagisme passif, d'encourager l'arrêt du tabac et de réduire la pollution de l'environnement.

Le décret n°2025- 582 du 27 juin 2025 a généralisé les Espaces Sans Tabac dans les lieux extérieurs fréquentés principalement par les jeunes :

- parcs et jardins,
- plages,
- abribus et zone d'attente des voyageurs,
- espaces non couverts aux abords des bibliothèques et des équipements sportifs,
- abords des établissements scolaires, des établissements d'accueil, formation et hébergement des mineurs.

Chaque lieu concerné par une interdiction de fumer doit être clairement indiqué comme Espaces Sans Tabac à l'aide d'une signalisation compréhensible par tous dont le modèle succède à celui mis en place auparavant par la Ligue.

Le non-respect de l'interdiction de fumer, pour le fumeur comme pour le propriétaire des lieux, est passible de sanctions de 4e classe : 135 € si la personne en infraction paie directement à l'agent verbalisateur ou 375 € si l'amende est majorée et jusqu'à 750 € devant les tribunaux.

L'opinion publique soutient largement ces Espaces Sans Tabac :

- 85% des sondés jugent les EST nécessaires pour protéger la santé,
- 83% les jugent efficaces contre le tabagisme passif,
- 82% estiment que le spectacle d'un fumeur incite les jeunes à essayer le tabac.

La Ligue contre le cancer a élaboré un guide d'accompagnement en partenariat avec la Direction Générale de la Santé.

Ce guide précise la réglementation en vigueur. Il propose des recommandations pour l'installation, pour la signalisation officielle, ainsi que des conseils de médiation auprès du public. Il précise les conditions-clés pour un déploiement efficace et accepté.

Ce guide est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.ligue-cancer.net/nos-missions/actions-collectives/espaces-sans-tabac>

On peut également se le procurer au siège du comité (Immeuble MSA, 15, place du Champ de Foire, 01000 BOURG-en-BRESSE).

Le développement des Espaces Sans Tabac est une des 30 actions permettant aux villes et aux villages d'obtenir le label "Ma Ville se Ligue", démarche de labellisation conçue par la Ligue contre le cancer pour aider les collectivités à bâtir des environnements favorables à la santé.

Le cercle vertueux ainsi enclenché créera des environnements protecteurs qui limiteront l'exposition aux facteurs de risque. Dans l'Ain, un certain nombre de villes et de villages se sont déjà engagés dans cette démarche. Toutefois la proximité des élections municipales va en ralentir le déploiement, car il va falloir attendre que les prochaines équipes municipales aient trouvé leurs marques.



EST, nouvelle signalisation



EST, ancienne signalisation

L'OPÉRATION PAQUETS-CADEAUX 2025

Comme chaque année en décembre depuis 2012, 80 bénévoles de la Ligue contre le cancer, issus de 5 délégations, ont réalisé les paquets cadeaux dans 6 commerces de Bourg-en-Bresse et d'Ambérieu-en-Bugey. Debouts de 9 heures à 20 heures pendant un total de 2 252 heures de présence, ces bénévoles ont accueilli les clients qui ont remercié la confection de leurs cadeaux en glissant une obole dans l'urne prévue ou par CB sans contact.

Au terme de 37 jours d'une présence souriante et affable malgré le froid et les courants d'air, l'opération Paquets-Cadeaux 2025 a rapporté un total record de 19 103 €. Nous remercions très sincèrement le public pour sa générosité en cette période morose. Cette opération va contribuer grandement à nous permettre d'honorer nos engagements vis-à-vis des malades, des proches et des chercheurs que nous soutenons.



L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

7 mars : théâtre avec les « Compagnons de la Violette » à la salle des fêtes de Chalamont
7 mars : AG délégation de Montrevel en Bresse à Jayat
19 et 26 mars : théâtre avec les « Compagnons de la Violette » à l'Etoile à Chatillon/Chalaronne – prévente le 7 février, matin, dans le hall du cinéma rue Alphonse Baudin
21 mars : spectacle sketches et chansons : Une famille « for minable » à Lagnieu
29 mars : théâtre salle des fêtes de Vaux en Bugey
Vente de chocolats de Pâques sur commande à Bourg en Bresse
12 avril : randonnée à Saint Sulpice
25 avril : théâtre à Béréziat
25 et 26 avril : courses colorées pour enfants et marches solidaires dans le cadre du Marathon Bresse Dombes à Chatillon/Chalaronne



L'AIDE A LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER est un poste majeur dans l'utilisation des fonds qui nous sont adressés. Le Conseil d'Administration, chaque année, choisit les thèmes et les équipes qui seront soutenus par la Ligue de l'Ain. Ces équipes sont très minutieusement jugées et évaluées par des Conseils Scientifiques d'une compétence indiscutable.

En 2026, ce sont :

 Professeur Gilles FREYER NIRVANA : Essai clinique international majeur pour guérir davantage de patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire.	 Benoît YOU IMMUNORARE : projet de recherche clinique concernant 5 types de cancers « rares », ouvert dans 12 villes de France, et coordonné par les Hospices Civils de Lyon.
 Vahan KEPENEKIAN - Guillaume PASSOT HCL - Cancers colo-recto : Facteurs de risque et facteurs pronostiques : Mise en place d'un registre multimodal.	 ARNAUD BONNAFFOUX CRCL - Développement de l'intelligence artificielle pour prévenir les cancers, leurs rechutes et améliorer les possibilités thérapeutiques
 Virginie MARCEL CRCL - Rôle des modifications chimiques des ribosomes dans la récurrence métastatique chez les patientes atteintes d'un cancer du sein.	 Sylvain LEFORT CRCL - Contribution des granules de stress aux mécanismes de résistance aux thérapies des leucémies aigues myéloblastiques (LAM).
 Yenkel GRINBERG-BLEYER CRCL - Fonctions de NF-kappaB dans l'échappement immunitaire et la résistance à la chimiothérapie dans le cancer du pancréas.	 Cécile VERCHERAT Chargée de recherche au CRCL-CLB, qui travaille sur la plateforme de Single Cell et étudie l'évolution des cellules cancéreuses et leur diversité
 Jenny VALLADEAU-GUILEMOND Stéphane DEPIL CRCL - Apport de l'édition génique dans l'extension de l'immunothérapie dans les cancers du sein, de l'ovaire, du pancréas et le mélanome	

